

Règles de vie de la restauration scolaire

Les menus sont élaborés dans un souci d'équilibre alimentaire et de bonne éducation nutritionnelle. L'ensemble des plats sera servi aux enfants. Toutefois des repas sans porc pourront être servis aux enfants le demandant. Les enfants sont invités, par le personnel d'encadrement, à goûter à l'ensemble des plats. Aucune dérogation ne sera accordée sauf dans le cadre d'un PAI établi pour un problème de santé évoluant sur une longue durée.

Le repas est un moment qui doit permettre à l'enfant de se restaurer suffisamment pour aborder le reste de la journée dans de bonnes conditions, mais aussi de découvrir le plaisir d'être à table, de faire connaissance avec de nouveaux aliments et d'apprendre les règles de la vie en collectivité.

Pour cela le respect des autres enfants, des adultes et du travail effectué pour préparer et servir le repas, sera demandé par l'ensemble des personnes présentes sur le temps du midi.

Le temps de loisirs précédant ou suivant immédiatement le repas doit être convivial. C'est pourquoi l'enfant peut choisir de participer ou non aux activités proposées et animées par le personnel d'encadrement.